



ÉCOLE PRIMAIRE DE TOUR SAINTE
Etablissement Catholique – Diocèse de Marseille
12 Av. de Tour Sainte – 13014 Marseille
Tél. 04.91.21.53.00 - Fax : 04.91.21.53.01

Dossier de Demande d'Inscription 2019/2020

Reçu le :

Pour la classe de :

Nom :

Prénom :

Pièces à joindre :

- ⇒ Une photo d'identité
- ⇒ Les relevés de notes ou les livrets d'évaluation de l'année précédente
- ⇒ Les relevés de notes ou les livrets d'évaluation de l'année en cours
- ⇒ Projet éducatif signé
- ⇒ Projet d'établissement signé
- ⇒ Règlement Intérieur signé

Attention ! Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.



ECOLE PRIVEE TOUR SAINTE
Etablissement Catholique - Diocèse de Marseille
12, Avenue de Tour Sainte - 13014 Marseille
☎ 04.91.21.53.00 - Fax : 04.91.21.53.06
<http://www.toursainte.fr>

DEMANDE D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez par votre demande d'inscription.

Vous trouverez ci-joint le dossier que vous aurez soin de remplir et de nous retourner complet, accompagné des **photocopies des relevés de notes ou des livrets d'évaluation de l'année précédente ainsi que de l'année en cours.**

Ce dossier est une demande d'inscription et ne représente en aucun cas une inscription définitive.

Ce dossier devra nous être retourné avec :

- ✓ La fiche de renseignements **remplie**
- ✓ De la fiche de motivation (à cocher)
- ✓ Du projet éducatif, du projet pastoral et du règlement intérieur de l'école **signés après lecture.**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Les demandes étant nombreuses, tous les dossiers ne pourront donner lieu à une inscription.

Une liste d'attente sera alors constituée. Les demandes seront conservées jusqu'en Septembre en cas de désistements ou de départs inattendus.

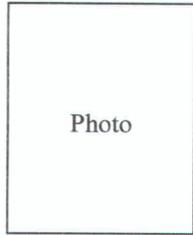
Chaque dossier est étudié, en fonction des résultats scolaires de votre enfant, de son comportement et des places disponibles dans la classe correspondante.

- Si votre dossier est retenu, la Directrice vous recevra avec l'enfant, pour un entretien et vous confirmera l'inscription définitive par courrier.
- Si votre dossier n'est pas retenu, un courrier vous sera envoyé dans les plus brefs délais vous indiquant si votre demande est placée en liste d'attente ou refusée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

ECOLE PRIVEE DE TOUR SAINTE
12, Avenue de Tour Sainte
13014 MARSEILLE
Tel. 04 91 21 53 00
Fax 04 91 21 53 06
Christiane LAMOUROUX
Chef d'établissement 1^{er} degré



DEMANDE D'INSCRIPTION 2019/2020

*Joindre les relevés de notes ou livrets d'évaluation de l'année en cours et de l'année précédente.
 Tout dossier incomplet ne sera pas examiné*

➤ **Renseignements / Elève :**

<u>Nom de l'élève :</u>	<u>Prénoms de l'élève :</u>
Date de Naissance :	Lieu de Naissance :
Département ou pays :	Nationalité :
Religion :	Si catholique : Baptisé Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Dernier établissement fréquenté :	
Dernière classe fréquentée :	Classe demandée : <i>Dans l'attente de l'avis de passage délivré en fin d'année et <u>Selon les places disponibles</u></i>
Classe éventuellement redoublée :	
Suivi éventuel : Orthophonique <input type="checkbox"/> Psychologique <input type="checkbox"/> Notification AVS <input type="checkbox"/>	

➤ **Parents :** (cocher le responsable principal de l'enfant)

Mère :

Père :

<u>Nom et Prénom :</u>	<u>Nom et Prénom :</u>
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Portable :	Portable :
Profession :	Profession :
E-mail :	E-mail :

Situation familiale :

Mariés Pacsés Concubin Divorcés / Séparés Autre :
 (Joindre jugement de divorce)

<u>Autres Enfants :</u>	NOM	Prénom	Age	Scolarisés à Tour Sainte en classe de :

Ecole Tour Sainte

TARIFS 2019/2020

1 - DROIT D'INSCRIPTION

Ces frais de gestion des dossiers se paient à la première inscription et **une seule fois par famille**. Ils restent acquis à l'établissement, même en cas de désistement

Maternelle : 80 €

Primaire : 85 €

2 - TARIFS ANNUELS

Scolarité	ECOLE									
	MATERNELLE					ELEMENTAIRE				
	826 €					923 €				
Restauration (nb repas/sem) 5,70 €/ repas	1 Jour 205,20 €	2 Jours 410,40 €	3 Jours 615,60 €	Demi-Pension 820,80 €		1 Jour 208,80 €	2 Jours 417,60 €	3 Jours 626,40 €	Demi-Pension 835,20 €	
Repas exceptionnel (ticket)	6,10 €					5,80 €				
Acompte à régler à l'inscription ou à la réinscription	- 230 €					- 244 €				
9 prélèvements mensuels	Externe 66,20 €	1 Jour 89 €	2 jours 111,80€	3 Jours 134,60€	DP 157,45€	Externe 75,45 €	1 Jour 98,65 €	2 jours 121,85€	3 Jours 145 €	DP 168,25€
<i>autres activités annexes</i>	<i>3€ (Anglais) + 3€ Arts Plastiques +1,5€ Eveil corporel +2 € Eveil musical</i>					<i>3€ et 9 € (Anglais selon les classes) + 4,5 € et 7 € Tennis 2€ Eveil musical + 3 € Arts Plastiques</i>				

- **9 Prélèvements mensuels : le 10 de chaque mois d'Octobre à Juin inclus.**

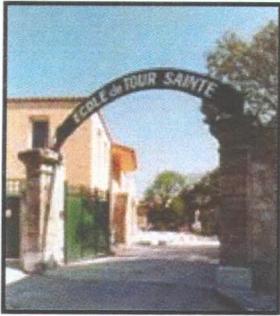
Après le 25 Août précédant la rentrée, l'acompte versé à l'inscription restera acquis à l'établissement.

Remises

	Scolarité	Restauration
2^{ème} enfant	-5 %	-5 %
3^{ème} enfant	-20 %	-12%
4^{ème} enfant	-50 %	-12 %

3 – GARDERIE du soir : 110 € (participation aux frais de garderie) soit 12 €/mois ou 3 € par enfant pour garderies exceptionnelles

PROJET EDUCATIF



L'Ecole Privée Tour Sainte, est un Etablissement Catholique d'Enseignement. Inspirée de la philosophie de St Vincent de Paul, qui a créé les Filles de la Charité et l'ordre des Lazaristes, l'Ecole, située dans les quartiers Nord de Marseille, a toujours eu pour mission de soutenir toutes les familles même les plus démunies.

Choisir de nous donner un projet éducatif, c'est à la fois porter un regard sur ce que nous sommes et sur ce qui nous distingue. C'est nous tracer un horizon commun qui nous engage dans notre mission propre. C'est trouver et prendre les moyens pour avancer dans la direction choisie.

ETABLISSEMENT

Associé à l'Etat, il est par contrat ouvert à tous sans distinction d'origine, de religion, de culture ou de situation familiale.

La petite taille de notre école et les dimensions humaines de notre communauté, permettent de tisser une unité à partir de familles disparates en privilégiant l'esprit familial et communautaire afin que ces différences deviennent des richesses dans un climat de confiance.

La famille et l'école sont des points de repère et éduquent les enfants à devenir des hommes et des chrétiens : **"La famille est le premier responsable de l'éducation de l'enfant"**, l'équipe éducative a le souci de ne pas dissocier enseignement et éducation.

C'est un lieu d'études, d'ouverture, d'apprentissage de la vie en société, où l'on se fixe comme objectif un enseignement de qualité et où sont vécues et partagées des valeurs humaines et chrétiennes.

En contrepartie, les parents et les élèves s'engagent à respecter le caractère catholique de l'établissement.

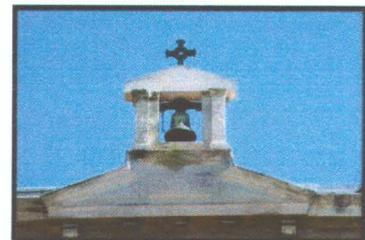
CATHOLIQUE

En référence au Statut de l'Enseignement Catholique : "L'Enseignement Catholique se veut ouvert à tous ceux qui acceptent son projet éducatif dans le respect des différences".

Notre établissement est un établissement chrétien permettant à l'enfant de grandir dans l'amour de Dieu et des autres.

Dans le respect du choix des familles et des élèves eux-mêmes, l'établissement propose une découverte du sens de la vie et du message chrétien :

- Eveiller et faire grandir à la foi
- Participer à des célébrations, aux rassemblements diocésains
- Proposer et préparer les sacrements
- Donner à tous, les éléments d'une culture religieuse
- S'intégrer à la vie paroissiale
- Vivre le Pardon
- Développer le sens du respect de l'autre



ENSEIGNEMENT

En réf. à la Loi d'Orientation : "Les programmes constituent le cadre national au sein duquel les enseignants organisent leurs enseignements en prenant en compte les rythmes d'apprentissage de chaque élève".

L'école a pour but de former des hommes et des femmes en mesure de construire leur vie personnelle, civique et professionnelle en pleine responsabilité, et capables d'adaptation, de créativité et de solidarité.

Notre établissement cherche à proposer à l'enfant :

- D'assurer une continuité et une cohérence dans sa scolarité,
- De développer la confiance en soi et l'accession à l'autonomie,
- D'exploiter ses aptitudes intellectuelles, physiques, artistiques et créatives,
- De développer le goût de l'effort et de la persévérance, de se dépasser soi-même,
- De s'ouvrir aux savoirs et au monde

Notre conception de l'enfant dépassant la simple acquisition de connaissances, il nous semble important de :

- Créer et entretenir un climat d'écoute et de solidarité
- Privilégier les échanges entre les familles et l'école pour donner à chaque enfant les meilleures chances de réussite et d'épanouissement
- Encourager une participation concrète des parents dans les divers domaines de la vie de l'école. Cette participation doit s'intégrer dans un projet qui demeure de la responsabilité de l'équipe enseignante.

Notre enseignement a la volonté, dans ses choix pédagogiques, de favoriser, d'encourager, d'instaurer la concertation, la formation, d'entretenir le dynamisme et l'engagement de chacun.

Signature des parents

PROJET PASTORAL

« Si Jésus annonce, qu'attendons-nous pour annoncer et vivre cette Parole !... »

Vous avez inscrit votre enfant dans un *établissement privé catholique sous contrat avec l'état*. L'école est ouverte à tous sans distinction de religion et d'origine et se doit d'assurer un éveil à la Foi.

La catéchèse est animée dans les classes par les enseignantes (1h /sem sur le temps scolaire) soutenue par Sœur Jeanne Véronique et le Père Vincent.

Tous les enfants restent présents en classe pendant la catéchèse.

C'est un temps pendant lequel les enfants de confessions différentes, peuvent nous faire partager leurs pratiques et cultures religieuses.

Des célébrations ponctuent l'année : Célébration de rentrée, de Noël, de Pâques et Messe de Fin d'année.

Elles sont préparées avec les enfants sur l'ensemble des classes de la PS au CM2 sur une journée. Les enfants se succèdent dans des ateliers dans lesquels les enseignants leur expliquent le sens de chaque fête religieuse. Ils chantent, prient, échangent et préparent la Célébration qui clôturé la journée.

Ces Temps Forts, moments de fête et de rassemblement pour toute l'école, nous permettent de vivre en communion au rythme de l'année liturgique.

Le **Baptême et la Première Communion** sont célébrés après 1 année de préparation avec accord des parents.

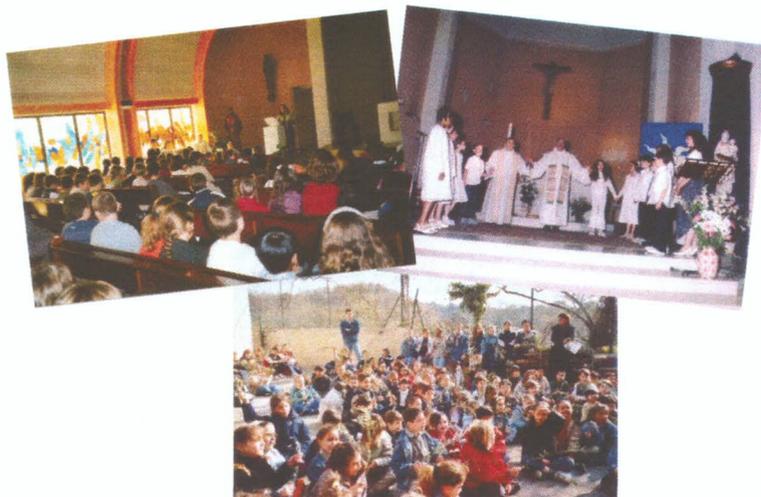
Les préparations se font sur des horaires différents de la catéchèse pour rassembler uniquement les élèves concernés par ces sacrements.

Chaque année, environ 2 à 4 enfants sont baptisés et 12 reçoivent la Première Communion.

Nous travaillons en lien avec la Paroisse de Ste Marthe, un point d'ancrage pour les familles chrétiennes. Nous participons aux messes des familles que nous préparons en collaboration avec l'équipe paroissiale. Les étapes de Baptême se déroulent pendant ces messes.

L'école participe également aux grands rassemblements des enfants, organisés par le Service de la Catéchèse de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique.

Signature des Parents





Motivations (à rendre avec le dossier)

Chers parents,

**Vous avez choisi d'inscrire votre enfant à Tour Sainte.
Nous souhaiterions connaître les critères qui motivent votre demande d'inscription.**

Merci de cocher ou de numéroter par ordre de préférence, les éléments qui représentent votre choix.

- Proximité du domicile ou du lieu de travail
- Regroupement des fratries sur le même établissement
- Assurer un « bon » niveau scolaire
- Sérieux de l'établissement
- Suivi de la scolarité de l'enfant
- Horaires avec la semaine à 4 jours
- Garderies
- Encadrement de qualité
- Eveil à la foi et proposition aux sacrements
- Projets éducatif et pédagogique de l'Etablissement
- Activités proposées
- Autres :

Après avoir pris connaissance des différents documents :

- Projet éducatif
- -projet d'établissement
- Règlement intérieur,

En inscrivant mon enfant à Tour Sainte, je m'engage :

- à respecter le caractère catholique de l'établissement,
- à respecter et faire confiance aux différents personnels qui s'occupent de mon enfant.
- A collaborer avec l'équipe éducative pour le bien-être et la réussite de mon enfant.

Signature des parents

Règlement Intérieur

	<u>Les Parents</u>	<u>Les Enfants</u>
<u>Horaires :</u>	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 30 pour tous (L'école n'ouvre ses portes qu'à 13 h 00)	
	<p>Vos enfants sont tributaires de vous. <u>Il est de votre responsabilité</u> de prendre les dispositions nécessaires pour que les horaires soient respectés.</p> <p>L'accès aux classes est interdit aux parents, (sauf aux parents de Maternelle)</p> <p>Les élèves du Primaire sont laissés à la porte d'entrée.</p> <p>L'entrée des véhicules au parking de l'école est interdite à toute personne ne faisant pas partie du personnel.</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Les jours "sans école"</u> sont toujours affichés à l'entrée et notifiés aux familles par circulaire ou au moyen du cahier de textes . JAMAIS VERBALEMENT .</p>	<p>Les élèves quittant seuls l'établissement à 11 h 30 ou à 16 h 30 doivent fournir une autorisation écrite de leurs parents à l'enseignant titulaire de la classe qu'ils fréquentent.</p> <p>En cas de mesure exceptionnelle les enfants devront présenter leur cahier de textes (mot des parents) à leur enseignant ainsi qu'à la Directrice.</p> <p>A 16 h 30, les enfants doivent attendre leurs parents dans la cour .</p>
<u>Absences:</u>	<p>Lorsqu'un élève ne peut venir en classe, la famille doit avertir l'école le jour même par téléphone et présenter un mot d'excuse dès son retour.</p> <p><u>A partir de 6 ans, la scolarité est obligatoire.</u></p> <p><input type="checkbox"/> Toute absence doit être justifiée par écrit (même en Maternelle : utilisez le carnet d'absence qui vous est fourni à chaque rentrée).</p> <p>Après une absence de 3 jours, l'élève doit fournir un certificat médical en rentrant.</p> <p>En cas de maladie contagieuse, il est nécessaire de fournir un certificat de réadmission.</p> <p style="text-align: center;">Conformément aux instructions (circulaire du 31/01/2011), les absences fréquentes et répétées seront signalées à l'Académie.</p>	<p>Les enfants présenteront un mot d'excuse à leur enseignant et devront lui demander le travail à rattraper.</p> <p>Le maître leur donnera les photocopies des cours correspondants. Les exercices seront faits à la maison .</p> <p>Les évaluations seront rattrapées au retour de l'enfant, sauf en cas d'absences répétées, trop fréquentes, de longue durée ou sans motif jugé valable.</p>

<p style="text-align: center;"><u>Demi - Pension</u></p>	<p style="text-align: center;">L'établissement dispose d'un self (à partir du CP). Un choix de plats est proposé chaque jour à vos enfants. Les menus sont affichés dans le hall. Par conséquent, nous insisterons pour que ce qui est pris sur le plateau soit mangé. Les repas devront être réglés à l'avance sur le site Ecole Directe ou à l'accueil de l'établissement</p> <p>Pour tout désistement après 9 h, le repas sera compté.</p>	<p>Les élèves externes qui doivent prendre leur repas à la cantine devront le signaler en donnant un ticket repas à leur maître ou maîtresse le matin</p>
<p style="text-align: center;"><u>Garderies :</u></p>	<p>Sont mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Un Accueil à partir de 7 h 45 : Nous vous demandons de bien vouloir vous présenter à l'accueil de l'établissement avant d'accompagner vos enfants jusqu'aux portes de l'école où ils seront alors pris en charge par le personnel et sous la responsabilité de l'établissement. ❑ Une Garderie de 11 h 30 à 11 h 45 : Après cet horaire, votre enfant sera amené à la cantine. ❑ La garderie du soir de 17 h à 18 h, est payante. Une inscription à la garderie sera faite à chaque début d'année. Les frais seront prélevés avec la scolarité. <p>Dans le cas contraire, toute étude entamée sera payante = 2 € Vous pouvez récupérer votre enfant dès votre arrivée auprès de la personne responsable de la garderie.</p> <p><u>Les enfants doivent être impérativement récupérés avant 18 h</u> . Tout retard sera facturé 2€ supplémentaires.</p> <p><i>En cas de retard, si nous ne pouvons vous joindre, votre enfant sera confié au Commissariat du Merlan dont l'école dépend.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Ce temps de garderie doit être un moment de retour au calme et un temps de travail. <p>A l'arrivée des parents, nous vous demandons de ranger le matériel utilisé et les chaises.</p> <p>La garderie est un service rendu aux familles. En cas de comportement perturbateur ou inadapté, la Direction se réserve le droit de ne plus vous accepter à la garderie.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Maladie</u></p>	<p>Aucun médicament ne pourra être administré sans PAI établi et signé par le médecin</p> <p>En cas d'état fébrile, nous vous demanderons de venir chercher votre enfant au plus tôt.</p> <p>En cas d'évènements graves nécessitant des soins immédiats, l'école suivra la procédure d'urgence (appel au 15) et fera transporter l'élève à l'hôpital . Une fiche sanitaire est complétée et signée par la famille en début d'année.</p> <p>La famille est responsable de la santé de l'enfant. Un élève souffrant avant son départ à l'école, ne pourra être pris en charge dès son arrivée à 8 h 30.</p>	<p>En cas de maladie, l'enfant attendra sa famille en salle de repos de Petite Section</p>

Discipline

Notre école, ouverte à tous, **privilégie le dialogue** mais exige **l'obéissance, la politesse, le respect des autres et du matériel.**

Les bagarres et les écarts de langage ne sont pas acceptés.

Pour toute détérioration de matériel, l'Ecole se réserve le droit de demande réparation aux familles concernées.

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Ils travaillent en lien avec l'équipe éducative afin d'œuvrer à la réussite de leur enfant. La confiance réciproque est absolument nécessaire pour la réussite de la mission éducative de l'établissement. Les parents ont un droit d'information sur le travail et le comportement de leur enfant. Ils sont reçus par les enseignants sur simple demande de rendez-vous.

Un établissement scolaire tel que le nôtre ne doit jamais être le lieu de débordements de la part des adultes.

Le fait pour tout élève, parent, membre de la famille, de menacer, insulter ou manifester une attitude violente à l'égard d'un quelconque membre de la communauté éducative, dans ou en dehors des locaux de l'école, sera immédiatement suivi de l'expulsion définitive de l'élève concerné. En aucun cas, l'établissement ne maintiendra dans ses murs des élèves dont les familles sont une entrave au bon ordre et au respect de chacun.

Quand un problème se pose, il appartient aux enseignants ou à la Directrice de le régler avec les enfants concernés, si cela n'a pas déjà été fait.

Aucune intervention directe des Parents auprès des enfants concernés ne sera acceptée.

Sont interdits :

- Les inscriptions sur les murs ou sur les bureaux**
- Le chewing-gum**
- La consommation de canettes** (même celles apportées de la maison). Prévoir de préférence des briquettes de jus de fruits.
- Les papiers et autres déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.
- Les objets ou jeux jugés dangereux seront immédiatement confisqués et restitués aux familles.

(cf. charte de Bonne Conduite)

Les familles seront averties des fautes commises par le carnet de correspondance ou le cahier de textes. Un rendez-vous avec les parents peut-être demandé par l'enseignant ou la Directrice.

La sanction pourra être : des devoirs supplémentaires, une retenue en dehors des heures de classe, une exclusion de classe pour une durée plus ou moins longue, une suspension de la réinscription ou un renvoi définitif de l'école en cas de faute grave.

En cas d'infraction jugée grave, l'équipe enseignante se réunira en **Conseil de Discipline** afin de décider de la sanction à adopter. **Les parents et l'enfant seront tenus d'y assister .**

Les faits cités ci-dessus constituent une rupture évidente du contrat qui lie l'établissement aux familles.

<p style="text-align: center;"><u>Hygiène</u> <u>Tenue Vestimentaire</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Maternelle : il est impératif que votre enfant soit propre le jour et pendant la sieste, et qu'il soit capable de manger seul à la cantine. ❑ Contrôlez l'hygiène de votre enfant. ❑ Vérifiez régulièrement et traitez immédiatement, si besoin est, la chevelure de votre enfant. ❑ Vérifiez également sa tenue pour partir à l'école : vêtements et chaussures. <p>Les vêtements (vestes, blousons, anoraks...) devront être marqués.</p> <p>Les vêtements égarés sont pendus aux portemanteaux de la cour ou du hall, ou dans les différentes classes. L'école n'est pas responsable des vêtements déchirés (attention aux vêtements de marque) !</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Chaque élève se doit d'arriver à l'école : propre, peigné et ongles coupés, habillé avec des vêtements propres et appropriés aux activités et aux saisons : ❑ La casquette n'est pas acceptée. ❑ La tenue des enfants doit être correcte et adaptée aux activités scolaires, ce qui exclut pour les filles, les <i>vêtements trop échancrés</i>, les <i>mini jupes</i>, les <i>shorts</i> et les <i>tee-shirts trop courts</i>, les <i>jeans déchirés</i>. ❑ Pour éviter les accidents, les chaussures non maintenues au talon sont interdites (les sabots, les tongs, chaussures à talons ou à grosses semelles compensées...). ❑ Les cheveux colorés (Mèches, décoloration ou teintures), les piercings, les tatouages mêmes faux sont interdits. ❑ Les vernis à ongles sont interdits. <p>En cas de manque d'hygiène ou de tenue non adaptée, nous nous réservons le droit de contacter la famille pour apporter des vêtements corrects à votre enfant, ou de le revêtir d'un long tee-shirt et de ballerines ou tennis.</p> <p>Si la situation se renouvelle, votre enfant ne sera pas accepté en classe.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Pédagogie</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Les parents doivent signer régulièrement les cahiers de leur enfant. L'enseignant indiquera la fréquence en début d'année. ❑ Contrôlez le cahier de textes, vérifiez que les leçons soient apprises. ❑ Le travail quotidien est consigné dans un cahier (ou classeur) qui sera porté à la maison à chaque fin de semaine pour le Primaire, à chaque vacances pour les Maternelles. <p>Nous vous demandons de les signer avant de les ramener à l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Evaluations et Livrets scolaires : ces documents étant importants pour le suivi de votre enfant, la <u>Signature des Parents est OBLIGATOIRE.</u> ❑ Au Cycle 3, les nouveaux programmes imposent aux élèves de lire environ 6 livres de poche par an. L'école vous prête les manuels scolaires, mais les livres de poche restent à votre charge. Ils seront commandés par les enseignants, afin de vous faire bénéficier d'un tarif préférentiel. 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Les enfants devront présenter des cahiers propres et bien tenus. ❑ La copie lors d'une évaluation est interdite et sera sanctionnée. ❑ Les évaluations et les cahiers du jour seront à faire signer par les parents. ❑ Tous les devoirs doivent être notés dans le cahier de textes. ❑ Les leçons devront être apprises correctement.

Matériel

- ❑ **Tout le matériel doit être marqué au nom de l'enfant.**

L'enseignant n'est pas responsable des fournitures scolaires (stylos, règles, etc).

- ❑ **A partir de 17 h les classes seront fermées.** Les affaires oubliées seront récupérées le lendemain.

- ❑ **Nous vous demandons d'être tout particulièrement vigilants quant aux objets que vos enfants seront tentés d'apporter à l'école.**

Nous vous déconseillons vivement de confier à vos enfants, argent ou objets de valeur, bijoux en tout genre, etc ...).

Les téléphones portables sont interdits à l'école.

En cas de perte ou de vol, l'école décline toute responsabilité.

- ❑ **Les enfants sont responsables du matériel qui leur est confié en début d'année : bureaux, livres, locaux etc...**

- ❑ **L'école vous prête les livres scolaires, nous vous demandons de ne pas y écrire, de ne pas les détériorer, et de les rendre en fin d'année aux enseignants.**

- ❑ **Les enfants doivent laisser leur classe propre avant de partir : ramasser les papiers et les affaires qui traînent...**

- ❑ **Les téléphones portables sont interdits à l'école.**

- ❑ **Ne pas apporter de jouets ni de bijoux fantaisie ou pas, ni d'objets de valeur.**

Sport, Loisirs, Culture

Lors des sorties ou toute autre activité organisées par l'école, les enfants devront **faire preuve de politesse, respect et obéissance** envers les personnes qui les encadrent ou qui interviennent auprès d'eux.

L'Equipe enseignante se réserve le droit de refuser un enfant qui ne respecterait pas ces premières règles de base. L'image de l'Etablissement passe par un comportement qui se doit d'être « exemplaire ».

- ❑ **Des activités sportives et culturelles** sont organisées durant l'année scolaire. Les familles sont averties des conditions dans lesquelles elles se déroulent. Une participation financière est demandée.

Pour la participation de votre enfant, il est impératif de ramener **l'autorisation de sortie signée.**

- ❑ **L'éducation physique** fait partie intégrante des programmes scolaires.

Les élèves dispensés devront fournir un certificat médical et être présents à l'école.

- ❑ **La Bibliothèque de prêt** de l'école (BCD) est tenue par des Parents bénévoles. Pour en faciliter le fonctionnement, nous vous demandons de veiller à ce que le livre emprunté ne soit pas détérioré et soit ramené à l'école dans les délais fixés.

Tout livre perdu ou abîmé devra être remplacé par les familles concernées.

- ❑ **Les enfants du Primaire sont responsables du livre qu'ils ont emprunté à la BCD : ne pas l'abîmer ni le perdre pour que d'autres puissent le lire.** Ils doivent le ramener à l'école de suite après l'avoir lu.

<p style="text-align: center;"><u>Catéchèse</u></p>	<p>L'enseignement religieux est inclus dans les horaires de classe. <i>Pour des raisons de surveillance, les enfants d'autres confessions resteront présents en classe, mais n'auront pas l'obligation d'y participer.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Les temps forts et les célébrations seront annoncés dans les cahiers de textes pour permettre aux familles d'autres confessions de s'organiser s'ils ne désirent pas que leur enfant y assiste. ❑ Les préparations aux sacrements se font en dehors des heures de cours, et regroupent seulement les enfants concernés. <p>Une circulaire pour les demandes de baptême ou de préparation à la Première Communion, vous sera adressée en début d'année.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Relation Parents - Ecole:</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte ainsi que tout changement de situation : adresse, numéros de téléphone... ❑ Afin d'éviter les entretiens avant le début des cours, les parents ne sont reçus par l'équipe éducative ou la Directrice que sur rendez-vous préalable (Utiliser le cahier de liaison ou le carnet de correspondance). ❑ Très souvent les informations sont données par circulaires mais aussi par mails. Surveillez vos messageries ! ❑ Le cahier de liaison ou le carnet de correspondance est le lien entre les parents et les enseignants. Pensez à le vérifier régulièrement et à signer les circulaires qui y seront collées. ❑ L'accueil pourra centraliser vos messages téléphoniques, répondre à vos questions ou transmettre vos appels. 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Toutes les circulaires distribuées doivent être collées dans le cahier de textes, et signées par les parents.
<p style="text-align: center;"><u>Autorisation de Publication de l'image</u></p>	<p>J'autorise la prise de vue de mon enfant dans le cadre de la vie scolaire, des activités pédagogiques, éducatives, culturelles et sportives organisées par l'établissement. (cette autorisation ne vaut pas engagement d'achat)</p> <p>J'autorise la diffusion des prises de vue effectuées dans le cadre précisé ci-dessus.</p> <p>J'autorise l'utilisation des prises de vue sur le réseau administratif et pédagogique de l'établissement et sur le site internet.</p>	

A.P.E.L. :

Notre école ne peut vivre sans l'aide de parents. De plus, **une Association n'existe et n'a du poids auprès des autorités que si elle a un nombre d'adhérents suffisant.** L'APEL de Tour Sainte, c'est l'Arbre de Noël pour nos enfants, un Carnaval, une Kermesse, la participation financière à des classes de découverte et à l'achat de matériel.

Mais **c'est aussi** : un soutien au Chef d'établissement et son équipe, un représentant au Conseil d'Administration et au Conseil d'établissement, une action menée auprès de la Mairie de Marseille pour l'attribution des créneaux de piscine pour les CP et CE1, des bourses de cantine, une aide aux familles et aux élèves en difficulté... l'aménagement des trottoirs et des places de stationnement pour améliorer la sécurité de nos enfants à la sortie de l'école

Le bureau de l'A.P.E.L de Tour Sainte est élu lors de l'Assemblée Générale des parents d'élèves en début du mois d'Octobre.

Il est important de soutenir ces parents bénévoles en apportant tous notre participation pour des actions au sein de notre école : mise en place de la kermesse, fonctionnement de la bibliothèque, loto...

Tous les parents peuvent adhérer à l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (voir bulletin d'adhésion et autres documents distribués en début d'année).

En choisissant Tour Sainte, les Parents acceptent le règlement intérieur et s'engagent à soutenir l'établissement dans sa démarche pédagogique et éducative.

L'Equipe Educative de Tour Sainte - La Directrice

Signature des Parents :

Signature de l'élève